

Transparence fiscale : des comptes non déclarés dans le Jura ?

Baptiste Laville (Verts)

Réponse du Gouvernement

Il est indéniable que le respect du principe d'équité fiscale est fondamental pour préserver la confiance dans les institutions et assurer une juste contribution de chacune et chacun aux charges publiques. En ce sens, le Gouvernement partage l'idée que si le canton du Jura, comme l'ensemble du pays, s'inscrit dans une dynamique où les exigences de transparence progressent, des marges d'amélioration demeurent. En effet, si tous les contribuables suisses et jurassiens respectaient leurs obligations fiscales, cela profiterait à l'ensemble de la population.

Cela étant, le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Combien de comptes suisses non déclarés pourraient potentiellement appartenir à des personnes morales ou physiques domiciliées dans le Jura?

Le Gouvernement est malheureusement dans l'impossibilité de fournir une estimation du nombre de comptes non déclarés détenus par des personnes physiques ou morales domiciliées dans le Jura. Par définition, ces avoirs échappent aux radars des autorités fiscales. Si le Gouvernement ne peut estimer le nombre des cas non déclarés, il tient toutefois à préciser qu'il est persuadé qu'une très grande majorité des Jurassiens respectent ses obligations fiscales.

Au demeurant, il faut rappeler que l'introduction de l'échange automatique d'informations (EAR), ainsi que les efforts tant au niveau national que cantonal, tendent à restreindre les possibilités de dissimulation, notamment à l'étranger. Le Gouvernement s'en réjouit.

2. Quelle pourrait être la somme totale estimée de ces avoirs non déclarés et à combien peuvent se monter les pertes fiscales pour la République et Canton du Jura

De la même manière, il ne peut estimer la somme de ces avoirs prétendument non déclarés. Toute extrapolation à ce propos ne serait absolument pas probante.

3. Quels mécanismes pourraient être envisagés pour renforcer la transparence fiscale dans le Jura et en Suisse?

Le Gouvernement partage la préoccupation exprimée sur la nécessité d'assurer une transparence fiscale plus forte. Il rappelle que des mesures ont d'ores et déjà été prises au sein de l'autorité fiscale.

En effet, depuis l'été 2022, la direction du service a été renforcée avec la création du secteur de l'inspection fiscale dotée de 4 EPT, dont 2 nouvellement créés. Quelques mois avant cela, le secteur du rappel d'impôt avait également été renforcé d'un EPT. Ces différentes réorganisations internes offrent à l'autorité fiscale une plus grande force de travail en la matière. Les expertises fiscales ont ainsi pu être augmentées, autant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

S'agissant des pistes envisagées au niveau cantonal pour renforcer la transparence fiscale, le Gouvernement compte sur la poursuite des contrôles fiscaux précités. Il tient, pour le surplus, à souligner l'importance et le rôle prépondérant que doivent jouer les différents mandataires fiscaux face à leurs clients. De bons conseils pour une situation fiscale transparente devraient rester la priorité de tous, dans un esprit solidaire.

En conclusion, le Gouvernement reste attentif à toute initiative visant à renforcer l'équité fiscale. Il s'engage à poursuivre son travail en ce sens, dans les limites des compétences cantonales et dans le respect du cadre légal fédéral.

Delémont, le 25 mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître